



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Lise Lapointe, *secrétaire-trésorier* de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté, lors de sa séance tenue le 13 novembre 2024, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
15 janvier	19 h 00	12 février	19 h 00
12 mars	19 h 00	09 avril	19 h 00
14 mai	19 h 00	11 juin	19 h 00
09 juillet	19 h 00	13 août	19 h 00
10 septembre	19 h 00	08 octobre	19 h 00
19 novembre	19 h 00	10 décembre	19 h 00

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

DONNÉ À Saint-Aimé-des-Lacs
CE 13^e jour de janvier 2025

Lise Lapointe
Directrice générale Secrétaire-trésorière